

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00341

Numéro SIREN : 828 197 426

Nom ou dénomination : 2ASO

Ce dépôt a été enregistré le 03/03/2021 sous le numéro de dépôt B2021/002690

Désignation de l'entreprise 2ASO SAS Néant *

Adresse de l'entreprise RUE MARCEL DASSAULT 42500 LE CHAMBON FEUGEROLLES

Numéro SIRET * 8 2 8 1 9 7 4 2 6 0 0 0 1 2 *Catégorie Commerce*

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2 *A*

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le	
				<u>3 0 0 9 2 0 2 0</u>	<u>3 0 0 9 2 0 1 9</u>	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net	
		1	2	3	4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012			
	Fonds commercial *					
	Autres *	014	016	7 083	1 308	
	Immobilisations corporelles *	028	030	132 211	90 119	
	Immobilisations financières * (1)	040	042			
	Total I (5)	044	048	139 294	91 427	
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	32 758		
	Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	64 218	
		Autres * (3)	072	074	28 798	
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	086		569	
	Charges constatées d'avance *	092	094	562		
		Total II	096	098	126 335	115 614
		Total général (I+II)	110	112	265 629	91 427

PASSIF		Exercice N NET	Exercice N-1 NET	
		1	2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	5 000	
	Ecart de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	500	
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <u>131</u>)	132	1 902	
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	(61 348)	
	Provisions réglementées	140		
		Total I	142	(53 946)
		Total II	154	
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges			
	Emprunts et dettes assimilées	156	28 564	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	128 101	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N <u>169</u> 11 483)	172	71 482	
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	228 148	
	Total général (I + II + III)	180	174 202	

RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise 2ASO SAS

Néant *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 0 0 9 2 0 2 0 1
Exercice N-1 clos le 13 0 0 9 2 0 1 9 1

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

PRODUITS D'EXPLOITATION		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
		13 0 0 9 2 0 2 0 1	1	13 0 0 9 2 0 1 9 1	2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires	209	210			
	Production vendue biens	215	214	174 051	233 982	
	services *	217	218	22 856	36 765	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222			
	Production immobilisée *		224			
	Subventions d'exploitation reçues		226			
	Autres produits		230	558	683	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	197 465	271 430	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234		
		Variation de stock (marchandises) *		236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	79 851	87 965	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240	(4 935)	2 173	
Autres charges externes * (dont crédit bail : - mobilier 2 696 - immobilier)			242	74 799	92 029	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle (CFE et CVAE * 243 1 362))		243	244	2 553	2 226	
Rémunérations du personnel *			250	75 339	62 954	
Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	16 175	16 802	
Dotations aux amortissements *			254	27 642	25 873	
Dotations aux provisions			256			
Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259)		262	126	37		
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260)	260				
Total des charges d'exploitation (II)		264	271 550	290 058		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(74 084)	(18 628)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280		0	
	Produits exceptionnels (IV)		290	100		
	Charges financières (V)		294	411	637	
	Charges exceptionnelles (dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347)		300	933		
		(dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D) 348)	348			
Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	(13 980)	(19 044)		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	(61 348)	(220)	
B - RÉSULTAT FISCAL Reportez le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	314	61 348	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles *		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033 not)		324			
	Divers* (dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247)	247	330	86		
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	248				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration) 249	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997			
Déductions	Entreprise nouvelles (44 septies) 986	Zone franche urbaine (44 octies et octies A) 987	Zones de revitalisation de la défense (44 terdecies) 127	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies) 138	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981	Jeune entreprise innovante (44 sexies A) 989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies) 990		
	ZFA NG (44 quaterdecies) 345	Investissements outre-mer 344	Créance due au report en arrière du déficit 346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992	350	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D		Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite 641		13 980
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			352	354	75 242
	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356		
Déficits antérieurs reportables : * 2018 ont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			370	372	75 242	

2ASO SAS

Société Par Actions Simplifiée au capital de 5 000,00 €
Siège social : Rue Marcel DASSAULT ZI ST THOMAS
42500 CHAMBON-FEUGEROLLES
828 197 426 RCS SAINT ETIENNE

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 8 FEVRIER 2021

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2020, s'élevant à 61 347,6 €, de la manière suivante :

- d'imputer la perte de l'exercice à hauteur de 1901.89 € sur le poste « autres réserves » qui se trouve ainsi soldé .
- d'affecter le solde de – 59 445.71 € au poste « report à nouveau »

Le compte «report à nouveau » présentera ainsi un solde débiteur de 59 445.71 €.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

Copie Certifiée Conforme
